

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2004

Présents : MM. FANTUZZO – GALLO – LACROIX - PLUMENSI - SAUVAGE
Mmes ZIADI - BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme ZIADI

La séance est ouverte à 18 heures 30 par M. le Maire.

Compte rendu de la réunion du C.M. du 16 mars et du 22 Mars 2004

Les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du Jour

M. le Maire expose les différents points concernant l'adoption du budget 2004

1) Section de fonctionnement

Vote du budget alloué aux associations

Les subventions aux associations sont réparties comme suit :

Collège de Pins Justaret	200€
Les Restos du Coeur	150€
La Chasse	250€
Les cheveux d'argent	500€
La ROCO	2000€
COTORICO	500€
CCAS	-

Vote : Adopté pour à l'unanimité sauf concernant la subvention de la ROCO, adopté pour à la majorité (une abstention, M. LACROIX).

Indemnité gardiennage de l'église

Cette indemnité traditionnelle vient aider le curé dans son action autour de l'église. Elle s'élève à 227,18€

Vote : Adopté pour à l'unanimité.

Autre choix budgétaires

Le Maire rappelle et explique les différents choix budgétaires.
Il s'agit de la reconduction et de l'actualisation des lignes de 2003.

Concernant les charges à caractère général :

- 15000€ ont été ajoutés pour les travaux concernant la poterie et l'atelier municipal.
- La bibliothèque se verra allouer 1300€ (1000€ pour 2004 + 300€ restant de 2003).

Concernant les charges de personnel :

- Leur augmentation est compensée par la C.P.A. de Mme Lumière.
- Les charges liées à la mise en place du second service à l'école primaire ont été budgétisées.

Concernant les charges de gestion courantes :

Suite à une loi nouvelle, le Pool routier et le S.D.E.G.H, jusqu'alors dans le budget investissement, passent en fonctionnement. Ceci a pour conséquence d'alourdir ce budget. Suite à une question de M. LACROIX, le Maire rappelle que l'endettement de la commune est très faible.

Concernant les recettes du budget :

Cette année, les principales sources de recette sont :

- L'apparition d'un bonus de 25.000 € suite à la transmission au SICOVAL de l'assainissement.
- Les produits et services
- Les travaux en régie

Concernant le taux d'imposition :

Une augmentation de 2% des taux d'imposition est proposée par le Maire, à titre préventif.

Vote de la section fonctionnement : adopté pour à l'unanimité.

2) Section d'investissement

Le Maire détaille les différentes lignes. Dans l'ensemble, il n'y a pas de changement par rapport au dernier compte rendu. Toutefois, quelques remarques sont à noter :

- Concernant le plan de la Commune : M. SAUVAGE propose de rentabiliser l'investissement en faisant d'un côté du panneau un espace publicitaire.
- Concernant les travaux de la salle des fêtes, leur réalisation dépendra du coût réel des travaux d'urbanisation.
- Dans le cadre de sa politique du développement durable, le SICOVAL est à la recherche de projets. M. le Maire soumet l'éventualité d'obtenir des subventions en présentant un projet de chemin piétonnier allant de LACROIX FALGARDE à AUREVILLE. Ceci pourrait être intéressant, notamment dans le cadre de l'aménagement du chemin des crêtes.

Vote de la section investissement : adopté pour à l'unanimité.

3) Vote du CCAS

Vote du Compte administratif

Malgré l'absence de Mme CALAC et de M. DUVERT, le quorum est atteint. M. le Maire, en tant que président du C.C.A.S, présente le compte administratif. Il reste 1850,82€ de l'année précédente.

Vote du C.A. : adopté pour à l'unanimité.

Vote du Budget primitif.

Il n'amène pas de modifications essentielles par rapport à celui de 2003. La possibilité de faire le repas pour des personnes âgées est évoquée.

Vote du Budget primitif : adopté pour à l'unanimité.

4) Délibérations diverses

Délibération pour prolonger le délai de subvention sur les travaux des trottoirs

Vote : adopté pour à l'unanimité.

Délibération de principe afin de faire passer l'achat d'un isoloir dans le budget investissement

Vote : adopté pour à l'unanimité.

Le Maire lève la séance à 20H.

Fait à GOYRANS, le 05 Avril 2004

Le Maire

J.C. VALLEE

La secrétaire

R.ZIADI

Les Conseillers Municipaux